

Séance du 1^{er} août 2023

L'an deux mille vingt-trois, le premier du mois d'août à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Randan, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Sandrine COUTURAT, Maire.

Convocation du 27 juillet 2023.

Ordre du jour :

* Actualisation de l'Étude du diagnostic du système d'assainissement et actualisation du zonage d'assainissement : avenant N°1 à l'assistance de maîtrise d'ouvrage de la SEMERAP

* Questions diverses

Présents : Mme COUTURAT, Mme FARGEVIEILLE, Mme COMBETTE, M. MATHILLON, Mme CALIMÉ WATIEZ, Mme MASSERET, Mme PEREZ, Mme MATHÉ, M. REMONDIN, M. MARCHE,

Absents excusés : M. VIALARD (procuration à Mme COMBETTE), M. GRELET (procuration à Mme COUTURAT), M. GAYET, Mme BERGER (procuration à Mme MASSERET),

Absents : M. BARRIER, M. FABRE, Mme CHANEBOUX, M. GRINDEL,

Secrétaire de séance : Mme FARGEVIEILLE

1- DCM _69_2023 – Avenant à la convention de prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage

Présents : 10 Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Commentaires : Néant

Délibération :

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune et la SEMERAP ont signé une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage le 17 mai 2023.

Ladite convention prévoit la rédaction des pièces du marché public, l'analyse des offres et la participation aux réunions.

Toutefois, elle ne prévoyait pas la publication du marché, les réponses aux questions des candidats durant la phase de publication, l'ouverture des plis et la gestion des courriers relatifs à la procédure (demande de précision, candidature incomplète, offre non retenue, soumissionnaire pressenti...) ainsi que la publication de l'avis d'attribution.

La SPL SEMERAP a remis un avenant intégrant la publication du marché.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- de signer l'avenant de la SEMERAP pour un montant de 1 467.60 € HT soit 1 761.2 € TTC ;
- d'autoriser le Maire à signer l'avenant avec la SEMERAP.

Séance du 1^{er} août 2023

2- Réunion planning Salle de Sports

La réunion pour la mise à jour du planning relatif à l'utilisation de la Salle de Sports, pour les Associations, est programmée le vendredi 25 août 2023 à 19H00.

3- Services numériques

Faisant suite à un courriel de la Communauté de Communes Plaine Limagne, pour informer la Commune des services numériques proposés, un courrier électronique sera envoyé aux membres de la commission numérique communale pour décider d'une date.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h00.

Table des délibérations :

DCM 69_2023	<i>Avenant à la convention de prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage</i>
-------------	--

Tableau des signatures :

NOM	SIGNATURE	NOM	SIGNATURE
COUTURAT Sandrine		FARGEVIEILLE Emmanuelle	
VIALLARD Jean (procuration à Mme COMBETTE)		COMBETTE Jeannine Gisèle	
MATHILLON Jean-Jacques		CALIMÉ WATIEZ Brigitte	
MASSERET Nicole		GRELET Thierry (procuration à Mme COUTURAT)	
PEREZ Nicole		MATHÉ Sylvie	

Séance du 1^{er} août 2023

BERGER Françoise (procuration à Mme MASSERET)		REMONDIN Sylvain	
MARCHE Sébastien			

